

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS 2022

Se déroulant le Dimanche 11 septembre 2022 de 8h à 18h à Ménestreau-en-Villette

Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....
Né(e) le.....à Département
Adresse :.....
CP :.....Ville.....
Téléphone :.....Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°.....
Délivrée le.....par.....

Demande pour le Vide- Greniers de Ménestreau en Villette :

- > 1 emplacement de 3 mètres N°.....
- > 2 emplacements de 3 mètres N°..... et N°.....

Déclare sur l'honneur :

- >> ne pas être commerçant(e)
- >> ne vendre que des objets personnels et usagés mais propres (Article L 310-2 du Code de commerce)
- >> ne pas participer à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- >> m'installer sur le ou les emplacement(s) qui m'a ou m'ont été attribué(s), conformément au plan établi et consultable en Mairie, et à respecter le règlement énoncé ci-dessous.

REGLEMENT du VIDE GRENIER:

- Respecter l'heure d'arrivée : **au plus tôt à 6h30 et au plus tard à 7h15.**
- Respecter un temps de déchargement correct : **environ 40 minutes.**
- **Enlever le véhicule après déchargement** et le stationner sur les zones prévues.
- Respecter l'espace numéroté attribué à votre emplacement : **numérotation au sol.**
- Respecter les consignes de sécurité, aucun débordement, ni installation sur les emplacements non autorisés.
- Respecter l'heure de fin de manifestation : **18 heures** (aucun déplacement de véhicule ne sera autorisé avant cet horaire)
- Respecter les gestes « barrière » en cas de maintien de la crise sanitaire.

Fait à.....le.....

SIGNATURE

Document à retourner **au plus tard le 31 août 2022 accompagné de la photocopie de votre** Carte d'identité ou permis de conduire

AUTORISATION pour le VIDE- GRENIERS du dimanche 11 Septembre 2022

Je soussigné, Denis TREMAULT - Maire de Ménestreau-en-Villette (Loiret), vu l'engagement de M..... à respecter : le règlement du « vide-greniers » et les règles édictées dans la procédure du « vide- greniers » énoncés dans la demande d'inscription, ainsi que l'installation sur le ou les emplacement(s) N°et N°.....

Autorise : M.....

Domicilié(e) à

à se livrer à l'activité de revente d'objets personnels sur le territoire de la commune lors de la Fête du Village de ce dimanche 11 Septembre 2022

Fait à Ménestreau-en-Villette, le

Pour Le Maire,
Adjointe déléguée.